



COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE
GROUPE CDG

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES OBLIGATAIRES DETENTEURS D'OBLIGATIONS DE LA C.G.I

Les détenteurs des obligations ordinaires de la société « COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE – C.G.I. » sont convoqués à l'Immeuble CGI (4ème étage), espace des Oudayas, Avenue Mehdi Ben Barka, Hay Riad Rabat, le vendredi 23 juin 2017 à 10h00, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du représentant permanent de la masse des Obligataires ;
- Délégation de pouvoirs ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales ;
- Questions diverses.

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette Assemblée se présente comme suit :

PREMIERE RESOLUTION

Les porteurs d'Obligations, après avoir rappelé qu'ils ont été regroupés de plein droit en masse dotée de la personnalité morale, en application de l'alinéa 1 de l'article 299 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonyme telle que complétée et modifiée par les lois n° 20-05 et 78-12, décident de nommer en qualité de représentant permanent de la masse des Obligataires pour une durée indéterminée commençant à courir à la date de la présente Assemblée Générale :

M. Mohamed HDID, Expert-Comptable, de nationalité Marocaine, né le 06 Juin 1968, titulaire de la CIN n° PA 7967 et domicilié à Casablanca - 4 rue Maati Jazouli (Ex Rue Friol) Anfa. Les frais et débours relatifs à l'exécution de la mission du représentant de la masse des Obligataires seront pris en charge par la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Obligataires confirme que son mandataire M. Mohamed HDID détient tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et sous réserve des limitations qu'elle édicte, pour la défense des intérêts de la masse et notamment le pouvoir d'accomplir au nom de la masse tous actes de gestion nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des Obligataires.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Obligataires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Contact :

communicationfinanciere@cgi.ma

Tél. : 05 37 23 94 11

w w w . c g i . m a

« Compagnie Generale Immobiliere »

Societe anonyme au capital de 1.840.800.000,00 Dhs

Siège social : Rabat- Immeuble cdg, place Mty Hassan

R.C. n° : 16.836